

Médecin inspecteur du travail

MISSIONS :

1. Action permanente en vue de la protection de la santé physique et mentale des travailleurs sur leur lieu de travail
 - Sous l'autorité du DIRECCTE, le médecin inspecteur du travail :
 - Participe aux réunions du système d'inspection pour les sujets relevant de son expertise en lien avec ses compétences professionnelles
 - Travaille en pluridisciplinarité avec les ingénieurs de prévention, techniciens de prévention en agriculture et inspecteurs du travail
 - Contribue à la détermination des priorités d'action, participe et collabore aux projets de la DIRECCTE en matière de santé au travail (politique d'agrément ; suivi des CPOM ; conception, élaboration, mise en œuvre des PRST...)
 - Favorise les liens santé publique / santé travail
 - Contribue à la mise en œuvre de la politique de santé publique pour ce qui concerne la prévention des risques professionnels
 - contribue à la création de partenariats locaux
 - alerte sur des situations à risques pour la santé
 - travaille en collaboration avec tous les services de la DIRECCTE
 - Sous l'autorité du chef de service de l'inspection médicale du travail pour ses compétences techniques
 - Contribue à des groupes de travail et à la réalisation de guides métier
 - Assure des remontées d'informations consolidées
 - Diffuse sur le terrain les instructions et consignes élaborées au niveau national
2. Application de la réglementation relative à la santé et sécurité au travail :
 - Coopère avec les différents niveaux hiérarchiques du système d'inspection du travail et notamment les agents de contrôle. Dans ce cadre, il rédige des documents administratifs divers (décisions, avis, lettres d'observations..):
 - contrôle l'organisation et le fonctionnement des services de santé au travail
 - Expertise pour le directeur régional et les acteurs de la prévention
 - Animation, appui technique et conseils aux médecins du travail
3. Participation à la réparation des maladies professionnelles, notamment aux Commissions Régionales de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP)
4. Participation à la veille sanitaire au bénéfice des travailleurs
Coopère avec le système de santé et de veille sanitaire (ARS, SPF, ...) et avec les services de santé au travail, coordonne des études épidémiologiques en matière de lien Santé / Travail
5. Assure un rôle d'expert judiciaire dans le cas de contestation des avis délivrés par les médecins du travail

COMPETENCES ASSOCIEES AU METIER

Savoir animer un travail collectif
Savoir concilier, rapprocher des positions ou des intérêts opposés pour susciter un accord
Savoir rédiger des documents à usage interne (notes, comptes-rendus.. .) et externe (lettres d'observation)
Savoir contrôler l'application d'une règle et amener les interlocuteurs à la respecter

CAPACITES REQUISES :

Autonomie
Rigueur
Capacité d'écoute, d'analyse et de négociation
Diplomatie

FORMATION INITIALE ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUISES POUR LE METIER

Doctorat en médecine + qualification de Spécialiste en médecine du travail
(Connaissance du dispositif de la Santé au travail requise)

Expérience en médecine du travail souhaitée